



## **OFFRE DE FORMATION**

### **L.M.D.**

## **LICENCE ACADEMIQUE**

Domaine	Filière	Spécialité
Sciences et Technologies	Travaux Publics	Travaux Publics

### **Programme de Licence en Travaux Publics:**

Le programme de Licence en **Travaux Publics** est un cycle de trois ans qui permet aux étudiants d'acquérir une formation théorique et pratique. Il se compose généralement de cours théoriques, de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) dans diverses matières liées à la spécialité. À la fin de ce cycle, les étudiants obtiennent un diplôme de **Licence en Travaux Publics** qui les prépare soit à entrer directement dans le monde du travail, soit à poursuivre leurs études en Master.

### **Durée de la formation**

La durée de la formation de Licence dans le système LMD (Licence, Master, Doctorat) est généralement de 3 ans. Chaque année est structurée en deux semestres, ce qui permet aux étudiants de bénéficier d'une formation progressive et bien équilibrée, alliant théorie et pratique. En outre, cette formation inclut des modules en langue anglaise, permettant aux étudiants de renforcer leur maîtrise de l'anglais technique, essentiel dans le domaine des sciences et technologies. Cela facilite l'accès à des ressources internationales, et des travaux scientifiques de recherches.

La formation est structurée en 6 semestres dont les deux premiers (Socle commun) concernent tous les étudiants du domaine Sciences et Technologies. La première année (semestres S1 et S2) est suivie de deux semestres pluridisciplinaires en Génie Civil, Travaux Publics (semestres S3 et S4). L'étudiant recevra pendant la troisième année une formation spécifique au secteur des Travaux Publics (semestres S5 et S6) lui permettant d'acquérir des connaissances dans le domaine des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires.

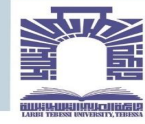
### **Objectifs de la formation**

Cette formation a pour objet d'assurer aux étudiants une formation polyvalente dans le secteur des Travaux Publics (infrastructures routières et autoroutières, réseau des chemins de fer, infrastructures portuaires et aéroportuaires) qui connaît de nos jours un essor économique et social considérable, résultat d'une politique de développement audacieuse et durable du territoire national.

Elle vise en outre à assurer aux diplômés une insertion socio-professionnelle certaine pour la conduite des projets de construction aussi bien dans les bureaux d'études et les laboratoires d'études techniques que dans les entreprises publiques ou privées et les administrations affiliées au secteur des Travaux Publics.

Elle offre par ailleurs la possibilité aux étudiants ayant terminés leurs études avec succès de poursuivre leurs études de graduation pour accéder au diplôme de master, voire de post-graduation pour accéder au diplôme de doctorat dans des spécialités spécifiques.

### **Compétences visées**



Le secteur des Travaux Publics constitue un créneau porteur en pleine évolution technologique : nouveaux matériaux de haute performance, nouvelles techniques de construction et diverses méthodes de réalisation, outils de conception et de calcul de plus en plus performants et d'une volonté politique indiscutable.

Cette dynamique est amplifiée par une demande accrue en compétences techniques diverses (conception et conduite des projets, supervision des phases de réalisation, prise de décision, etc.).

A ce titre, la formation en Licence en Travaux Publics vient accompagner ces évolutions et contribuer à alimenter durablement ce secteur par des diplômés capables de s'intégrer dans les entreprises, dans les bureaux d'études ou de contrôle technique et dans les administrations locales ou nationales qui lui sont affiliées.

### **Débouchés professionnels**

Les potentialités d'employabilité sont nombreuses et variées. On retient essentiellement les métiers suivants :

1. Conduite des travaux dans le secteur public (collectivités locales, administration nationale) ;
2. Conception et calcul des ouvrages (Bureaux d'études) ;
3. Contrôle et suivi des travaux (Bureaux de contrôle) ;
4. Suivi et réalisation des travaux (Entreprises).

### **Conclusion**

L'autonomie de l'étudiant, considérée comme un levier de réussite, repose en grande partie sur le travail personnel que celui-ci est amené à faire, en s'appropriant les ressources et outils mis à sa disposition. Tout cela doit être, bien entendu, encadré et formalisé dans le cadre du suivi pédagogique et d'accompagnement qui doivent être assurés conjointement par l'enseignant universitaire et le responsable administratif tout au long de son cursus de formation. Cette autonomie lui permettra ainsi de construire son identité professionnelle en fonction de ses aspirations, ses capacités et ses acquis ou encore de construire son parcours académique dans la poursuite des études supérieures.